

Fiche chef de convoi - transport en autocar

Fiche opérationnelle du responsable de convoi pour préparer l'embarquement, le comptage et les contacts pendant un transport.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Avant départ

- ☐ Liste nominative passagers complète
- ☐ Immatriculation reportée
- ☐ Coordonnées organisateur disponibles
- ☐ Comptage effectué
- ☐ Répartition des adultes / groupes
- ☐ Consignes données aux mineurs

Observations :

Pendant trajet

- ☐ Ceintures utilisées lorsque le véhicule en est équipé
- ☐ Allées dégagées
- ☐ Comptage après chaque arrêt
- ☐ Téléphone / contacts accessibles

Observations :

Arrivée / retour

- ☐ Comptage à la descente
- ☐ Aucun effet personnel / mineur oublié
- ☐ Incident signalé à la direction
- ☐ Visa chef de convoi

Observations :

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

- **Légifrance - Liste des passagers à bord de l'autocar**

Arrêté du 2 juillet 1982, art. 60 ter - version depuis le 19 avril 2025
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051488794

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.